

## DÉCISION DU MAIRE N° 2025/03/55

**Objet** : 55 - Marché n° VN 25022 Contrat de maintien en conditions opérationnelles

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par la société KOESIO,

### Décide

- De donner son accord à la signature du marché n° VN 25022 Contrat de maintien en conditions opérationnelles avec la société KOESIO, domiciliée 56 rue Paul Claudel, 87000 LIMOGES.

Le montant annuel du marché est de 10 000.00 € HT.

Le contrat est conclu pour une période de 12 mois non reconductible.

Fait à Vire Normandie, le 24 mars 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250331-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

Publication : 31/03/2025

Nicole DESMOTTES

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

